
Suspension du jour de carence, le SNPTES en demande la suppression !

Le premier ministre, Édouard Philippe, vient d'annoncer la suspension du jour de carence pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, dans le secteur privé comme dans la fonction publique.

En suspendant le dispositif du jour de carence, le gouvernement a enfin commencé à percevoir qu'une simple mesure administrative, degré zéro de la GRH, pouvait avoir des conséquences sanitaires graves !

Le SNPTES n'a eu de cesse de dénoncer cette mesure inique, antisociale et particulièrement inhumaine d'appliquer cette règle répressive à des agents en arrêt de travail et atteint par le COVID-19.

Pour autant, cette suspension, ne saurait suffire et il convient, pour le SNPTES, de supprimer, purement et simplement, le jour de carence car, notamment, d'autres virus existants (comme la rougeole, la grippe, etc.), ou à venir... ne s'arrêtent pas, magiquement, au seuil de nos universités, écoles, Crous, lycées, services, ou à l'entrée de nos amphis, nos classes, laboratoires, CDI, bureaux, cantines, selfs, etc.

Enfin, le SNPTES invite celles et ceux qui hésitent à faire disparaître le jour de carence, à venir visiter un site universitaire ou une école d'ingénieur, pour comprendre qu'un seul collègue contaminé apportera, involontairement à nos étudiants et nos personnels, son tribut à une pandémie si, de fait, il ne peut pas bénéficier d'un congé maladie.

Choisy-le-Roi, le 21 mars 2020

Voir également : Congé de maladie : Non à la répression ! Oui à la prévention ! (<http://www.snptes.fr/Conge-de-maladie-Non-a-la.html>)